

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20211104-D2021-70-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-70 en date du 04/11/2021 portant adhésion à la FREDON de la Haute-Vienne pour la campagne 2021-2022 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Novembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 28 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de délibérer sur l'adhésion, pour la campagne 2021-2022, à la FREDON de la Haute-Vienne.

Il précise que cette adhésion permet notamment d'organiser la gestion des organismes nuisibles et d'obtenir des informations, des conseils et un accompagnement dans la gestion des espaces végétalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune à la FREDON de la Haute-Vienne pour la campagne 2021-2022.

PRECISE que le montant de la cotisation pour la campagne 2021-2022 s'élève à 50,00 €.

A La Geneytouse, le 09 Novembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021